L'abbé Lemire proteste vivement contre la suspicion à l'égard des prêtres. Il ne faut pas confondre le cléricalisme avec la religion. (Nombreuses interruptions à l'extrême gauche).

VOTE DE L'ENQUÊTE

L'enquête est votée par 353 voix contre 121.

La séance est levée à 6 h. 1/2.

AU SÉNAT

LA SÉANCE

Présidence de M. Loubet, président.

La séance est ouverte à 2 h.

BUDGET DE 1897

Le Sénat passe à la discussion du budget des finances. Les 34 premiers chapitres sont adoptés, avec une seule réduction de 10,600 francs sur le chapitre 33 qui concerne les médailles militaires.

Le chapitre 34 (pensions civiles) s'élève à 70,325,600 fr.

M. Boulanger dit que ce chapitre contenait deux crédits d'indication que la commission repousse tous deux.

Le chiffre de la Chambre des députés est repoussé.

Le chapitre 34 est adopté avec le chiffre proposé par la commission.

Les chapitres 35 à 38 sont adoptés.

M. Maigne, sur le chapitre 39 (indemnités viagères aux victimes du coup d'Etat du 2 décembre), proteste contre cette dépense de 4,767,000 francs et prie le ministre des finances de présenter l'année prochaine le tableau des titulaires de ces pensions.

Les chapitres suivants du budget des finances sont ensuite adoptés sans changement.

La suite de la discussion est renvoyée à demain.

La séance est levée à 5 h. 1/2.

Les manifestations de Carmaux

Toulouse, 4 mars.

Hier est venu devant la cour l'appel formé par nos amis Calvignac, Aucoutarier et Gidel, contre l'odieux jugement prononcé par le tribunal d'Albi, qui les condamnait à la prison pour les provocations aux coups et blessures dont ils se seraient rendus coupables à Carmaux le 29 novembre dernier.

On se rappelle les manifestations qui eurent lieu à cette date dans la petite ville du Tarn et le guet-apens organisé contre Jaurès, Chauvin et les élus socialistes par Rességuier et la police.

Les prévenus expliquent très clairement que, loin de s'être livrés à une excitation quelconque, ils n'ont fait que se défendre et répondre simplement aux voies de fait exercées sur eux par leurs adversaires.

Notre ami Millerand, qui assiste les prévenus, démontre avec beaucoup de force, dans une remarquable plaidoirie, la vérité des affirmations de Calvignac, Gidel et Aucoutarier.

Il met en regard les contradictions des dépositions des policiers, gendarmes et autres témoins à charge. Il rappelle le témoignage si net, si formel, de Gabriel Deville, député de Paris et son propre témoignage.

Cette déclaration produit une profonde impression sur tout l'auditoire et sur la cour elle-même et Millerand termine en réclamant l'acquittement pur et simple des prévenus ou tout au moins la transformation en une simple amende de la prison infligée à Calvignac.

L'avocat général Le Gall prononce un réquisitoire très faible et qui donne beau jeu à Millerand.

Millerand profite, en effet, d'une insinuation de Le Gall pour flétrir les manœuvres provocatrices de la police carmausine et s'empare de certaines des conclusions de l'avocat général pour démontrer l'inanité de toute l'accusation.

L'affaire est mise en délibéré.

Les Evénements d'Orient

LA SITUATION

Nous disions, il y a quelques jours, que la situation, quelque violente qu'elle fût, avait son côté comique, le burlesque se mélangeant fréquemment au tragique. La révolte des gendarmes turcs vient d'en donner une nouvelle preuve : Pandore s'insurgeant contre l'autorité et mettant à mal son colonel, il faut être en Orient pour voir de ces choses-là.

En attendant, la comédie de la note vient de prendre fin et laisse entrevoir le drame. L'Europe, bravement coalisée à six contre un — sept en comptant la Turquie — donne à la Grèce six jours (un jour par puissance !) pour évacuer la Crète, et la laisser retomber après l'avoir aux trois quarts délivrée, au pouvoir des troupes d'Abdul-Hamid.

Le peuple grec a déjà fait à cette impertinente sommation l'accueil qu'elle méritait, et il est douteux que son gouvernement puisse tenir un langage différent. Les nations européennes oseront-elles aller jusqu'au bout dans la voie du crime, en faisant pleuvoir leurs obus sur le Pirée ?

NOS DÉPÊCHES

Le Gouverneur de la Crète

Constantinople, 4 mars.

Des négociations sont en cours entre les puissances et la Porte au sujet de la nomination du gouverneur de la Crète.

La Porte insiste pour que ce gouverneur soit un sujet ottoman.

La question du retrait graduel des troupes turques de la Crète serait réglée par une convention spéciale conclue entre les puissances et la Porte.

Agitation à la Canée

La Canée, 4 mars.

Une vive agitation règne aujourd'hui à La Canée. La population musulmane est très excitée.

Les détachements mixtes ont été renforcés.

Trois steamers grecs ont réussi à débarquer en Crète une cargaison de vivres et de munitions.

De nombreuses manifestations francophiles ont eu lieu cette nuit à l'occasion de l'arrivée de quelques étudiants français.

Mobilisation de l'Escadre française

Paris, 4 mars.

Une note officieuse dément la nouvelle qu'on ait songé à envoyer l'escadre de réserve de la Méditerranée en Crète pour une mission imprévue. La force navale toujours prête est l'escadre active, qui a ses équipages au complet, tandis que l'escadre de réserve a son personnel réduit dans la proportion d'un tiers pendant la période d'hiver.

Toulon, 4 mars.

Ordre est donné aux cuirassés de l'escadre active *Bouvines*, *Amiral Baudin*, *Neptune* et au croiseur *Bugeaud* d'être prêts à appareiller au premier signal pour La Canée.

Le roi Georges en Thessalie

Londres, 4 mars.

On mande d'Athènes que le roi Georges s'est rendu en Thessalie pour y passer les troupes en revue.

Remplacement du commodore Reineck

La Canée, 4 mars.

La nouvelle du remplacement du commodore grec Reineck par le capitaine Saktouris est ici l'objet de tous les commentaires. Le nouveau commandant de l'escadre grecque est réputé comme un officier très énergique.

Le commodore Reineck a été disgracié à cause de sa trop grande soumission aux amiraux étrangers. Les officiers des escadres ne cachent pas leur mécontentement contre la mesure prise par le gouvernement grec.

Ils craignent que le nouveau commandant de la flotte grecque ne provoque bientôt de graves incidents.

Le capitaine Saktouris est déjà arrivé ici et a pris aussitôt possession du commandement de l'escadre grecque.

DERNIÈRES NOUVELLES

Athènes, 4 mars.

L'impression dominante est que la réponse du gouvernement à la note des puissances sera négative.

Le roi a conféré longuement avec M. Delyannis. L'appel des réserves de 1890, 1889, 1888, serait décidé et serait suivi plus tard de la mobilisation générale.

Des meetings ont eu lieu en province, surtout en Thessalie, en faveur de la résistance et de la guerre.

Les officiers allemands, servant dans l'armée turque, prennent le commandement des troupes turques à la frontière.

Une foule nombreuse a tenu un meeting de protestation et a pénétré dans le vestibule du palais en criant : *Vive la guerre !*

Le prince héritier, en uniforme de général, a paru au vestibule ; il a remercié la foule de ses sentiments et l'a exhortée au calme.

La foule a applaudi le nouveau ministre de la guerre.

Londres, 4 mars.

A la Chambre des Communes, M. Curzon présentant son discours de mardi, affirme que l'Angleterre est en complet accord avec les puissances. La Turquie ne conservera aucune influence ni contrôle militaire en Crète. L'autonomie sera effective et absolue.

Constantinople, 4 mars.

Le paquebot-poste italien, provenant de Brindisi a essuyé un coup de feu du fort des Dardanelles après le coucher du soleil. L'ambassade italienne réclame.

Paris, 4 mars.

Le correspondant du *Journal* à Athènes annonce qu'il a interviewé le roi Georges, qui a déclaré que tant que la question crétoise ne sera pas résolue, l'île sera annuellement révolutionnée.

Nous interviendrons toujours pour nous opposer au massacre de nos frères, a-t-il ajouté. L'autonomie est une ironie ; nous mourrons, s'il le faut, pour défendre la Crète.

La Canée, 4 mars.

Les cercles maritimes considèrent le remplacement du commodore Reineck par le commandant Sachtouris, comme indiquant la Grèce décidée à résister.

Athènes, 4 mars.

En sortant du palais, les manifestants sont allés chez M. Delyannis qui a déclaré qu'il fera son devoir. Puis ils ont parcouru les rues longtemps, malgré une pluie incessante.

LA TEMPÊTE

La tempête qui sévit depuis deux jours sur l'Océan et la Manche a eu son contre-coup dans presque toute la France. La baisse barométrique a été forte et rapide, et les bourrasques se sont succédé, mêlées de pluie et de grêle.

Nous avons signalé, hier, les nombreux dégâts causés par la tempête, à Calais, Boulogne, Brest, Arras, etc.

A Bordeaux et dans la Gironde, les dégâts ont été assez importants. Un véritable cyclone a passé sur Royan, enlevant les toitures et arrachant les arbres. Une dépêche de la Coubre annonce qu'un bateau pilote, supposé être de Pauillac, est à la côte, près de la Palmyre. L'équipage a disparu, enlevé probablement par des coups de mer.

Au Havre, les vapeurs faisant le service entre le Havre, Honfleur et les côtes de la Normandie, n'ont pu quitter le port. A Rochefort, à Fécamp, à St-Malo, mêmes perturbations. On craint plusieurs naufrages.

A Bruxelles, la tempête a sévi très violente sur la ville, et occasionné de nombreux dégâts, surtout aux fils téléphoniques.

A Brive, dans la Corrèze, une cheminée est tombée sur l'imprimerie Roche et a tué un ouvrier ; un autre est mourant et un troisième blessé. Il y a eu d'autres accidents en ville.

A Auxerre, à Alençon, à Angoulême, l'orage a causé aussi des dégâts et l'on signale quelques accidents de personnes.

L'ouragan qui avait paru se calmer dans l'après-midi de mercredi, a repris jeudi matin, avec une certaine violence.

Voici les dernières nouvelles qui nous parviennent sur la tempête :

A LILLE

La tempête continue ; la pluie n'a presque pas cessé de tomber pendant toute la journée d'hier. Le vent souffle avec rage, par moments.

Hier soir, vers 6 heures, le réverbère placé à l'angle du Pont du Lion d'Or a été arraché du mur. Les débris ont été projetés sur la route, mais sans causer d'accidents de personnes.

De lourds blocs de pierres se sont détachés de l'église Saint-Maurice. Une plate-forme a été enlevée au car B, au moment où il stationnait près la porte de Béthune, vers deux heures du soir.

Sur différents points de la ville, des cheminées ont été renversées. Les toitures ont eu aussi à souffrir du vent.

La vitrine de l'estaminet, situé au n. 156 de la rue Nationale, a été brisée par le vent.

Près de la Citadelle et au Bois de Boulogne, plusieurs arbres ont été brisés et arrachés.

Une voiture renversée

Le vent, en s'engouffrant sous la bâche qui recouvrait un camion conduit par M. Brel, employé chez M. Boos, fabricant de voitures d'enfants à Lomme, a renversé la voiture. Le conducteur a été précipité sur le sol et s'est fait des contusions sur tout le corps. Il se plaint aussi de douleurs internes au côté.

A la gare

Des dégâts assez importants ont été faits à la gare ; beaucoup de vitres des lanterneaux ont été brisées ; les chatières ont été endommagées.

Les trains ont subi des retards sur plusieurs lignes ; les services téléphoniques et télégraphiques ont été désorganisés.

***

A Marquette. — La ferme « la Becquerelle », occupée par M. Lernould, a beaucoup souffert. Les toitures des granges se sont effondrées, blessant un homme et plusieurs animaux.

A Mons-en-Barœul. — Il était absolument impossible de sortir de chez soi. Les tuiles, pannes et cheminées pleuvaient. On ne compte pas le nombre de clôtures et palissades arrachées.

Il y a 300 carreaux cassés.

A Quesnoy-sur-Deûle. — Pas d'accident à signaler, mais des dégâts très importants.

A Armentières. — Vent d'une violence inouïe : la neige, la pluie et la grêle tombaient en trombes. Nombre de cheminées ont été renversées. Chez M. Rogeau, rue Sadi-Carnot, un lanterneau et une véranda ont été enlevés.

A St. Omer. — Le vent semblait avoir acquis à St. Omer son maximum d'intensité. Les dégâts sont incalculables. Les rues sont parsemées de débris de toitures. Le champ de foire a surtout beaucoup souffert. Pendant toute la matinée les marchands ont été occupés à étayer leurs loges.

Les montagnes russes ont été particulièrement endommagées. Les toiles ont été arrachées, la charpente brisée, les lampes électriques jetées en mille éclats sur le sol ; les voitures aux moulures dorées ont été cassées. Le propriétaire évalue les dégâts à 3.000 ou 4.000 francs.

A la caserne du 21e dragons, les arbres ont été déracinés et la clôture qui sépare la caserne de l'esplanade a été arrachée dans toute sa longueur. Dans la rue du Poirier une toiture de 15 mètres de long a été complètement arrachée et est venue se briser sur le pavé.

Il y a plusieurs accidents de personnes.

A Montreuil. — Dégâts incalculables ainsi que dans toute la région. La vallée de la Canche est inondée. La mer est furieuse.

A Dunkerque. — Le spectacle de la mer est terrible. Des vagues monstres déferlent et passent avec un bruit terrible au-dessus des estacades.

Deux vapeurs, deux voiliers, un sloop et le trois-mâts *Mazeppa* sont mouillés sur rade.

Le trois-mâts *St-Julien* ayant rompu sa chaîne de bossoir a couru de grands dangers en chassant sur son ancre. Deux canots de sauvetage remorqués par le *Progrès*, n'ont pu l'atteindre.

En ville, le spectacle est pénible. Innombrables sont les dégâts.

Plusieurs monuments publics ont subi de grandes détériorations ; les communications télégraphiques et téléphoniques sont interrompues.

***

Pau, 4 mars.

On télégraphie de la frontière que, hier soir, un bateau, avec vingt hommes, appartenant à une maison bordelaise s'est perdu corps et biens en sortant du port de Pasajes.

Bayonne, 4 mars.

Pendant une forte bourrasque, la nuit dernière, le brick *Belle Brune*, allant à Bayonne sur lest, a été jeté à la côte en rade de St Jean de Luz.

L'équipage est sauvé. Le navire est considéré comme perdu.

Brest, 2 mars.

La tempête continue.

Le côté bâbord d'un navire de 800 tonneaux environ, poussé par le vent, vient d'arriver à la côte près de Crozon.

L'épave mesure 21 mètres de longueur et 7 mèt. de la quille aux bastingages. Les parties d'avant et d'arrière manquent. On n'a trouvé sur l'épave aucune indication de nationalité.

On n'a aucune nouvelle de l'équipage.

Toulon, 4 mars.

Le torpilleur *167*, de la défense mobile, rentrait à Toulon, remorqué depuis Marseille, où il venait d'être réparé, par un remorqueur de l'Etat, quand, surpris par la dernière tempête, il a coulé devant Saint-Nazaire, du Var.

Le port de Toulon a envoyé les secours nécessaires pour renflouer le torpilleur.

TRIBUNAUX

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE

Audience du 4 mars

Présidence de M. MARTIN, vice-président.

Le Tribunal a prononcé les condamnations suivantes :

Jeannette Bekaert, vol, un mois de prison avec sursis. — Charles Bertheloot, défaut de déclaration d'ouverture d'un débit de boissons, 25 fr. d'amende. — Camille Debo, 16 fr. d'amende. — Louis Catteau, 6 jours de prison.

Beauters Jules, 16 fr., tous trois avec bénéfice du sursis, pour coups et blessures. — Dubois Désiré, abus de confiance, acquitté. — D..., F, coups, 2 mois. — Zulma Dutheit, tromperie sur la qualité de la marchandise vendue, 25 fr. et sursis. — Degraeve Charles 6 jours et Vanfleteren Adolphe, 8 jours pour coups.

Delsalle Fortuné, rebellion et ivresse, 8 jours et 5 francs. — Houttemann Henri, abus de confiance, 2 mois avec sursis. — Herbaut Gustave, coups, 10 jours. — Leclercq Ernest, 6 jours et 5 francs, Leclercq Charles, 10 jours et 5 francs, Dierick Félix, 20 jours et 5 fr. pour coups et ivresse. — Vantomme Henri, 13 ans, inculpé de vol, acquitté comme ayant agi sans discernement. — Pasbecq Georges, 10 jours avec sursis.

Henri Leblanc, loterie sans autorisation, 16 francs avec sursis. — Cyrille Vandenberghe, outrage public à la pudeur et coups, un mois. — Honoré Van Belleghem, vol, 2 mois par défaut. — Charles Wimetz, coups, 1 mois avec sursis. — Jules Willems, coups, 10 jours avec sursis. — Louis Pouchos, coups, 6 jours avec sursis. — Louis Sauvage, chasse, 50 francs d'amende.

COUR D'ASSISES DU PAS-DE-CALAIS

M. le conseiller Pain est désigné pour présider la session du deuxième trimestre des assises du Pas-de-Calais.

DERNIÈRES NOUVELLES RÉGIONALES

COUPS DE COUTEAU

SECLIN, 4 mars.

Dans la soirée de lundi, vers 11 heures, le nommé St-Guislain, âgé de 23 ans, né à Thomaghie (Belgique), étant pris de boisson, se mit à insulter la France et les français, menaçant de mort quiconque l'approcherait. M. Isbled Paul, sortant de l'estaminet Hernain, rue de Tournai, fut l'objet de ses insultes et reçut un coup de couteau assez grave près de l'aine.

Ce jeune homme âgé de 20 ans, fut transporté chez M. le docteur Barthie qui lui donna des soins, puis on le reconduisit chez ses parents.

Pendant ce temps M. Léon Dubrenne réussit à s'emparer du forcené qui fut conduit à la gendarmerie et arrêté. Il a été dirigé ce matin sur la maison d'arrêt de Lille.

Les patrons devraient bien donner du travail aux ouvriers français au lieu d'occuper tant d'ouvriers étrangers.

CRITIQUE DE PARTI

Le *Progrès*, sous la plume de M. Petitcolas, accuse la municipalité « révolutionnaire » d'user de tracasserie vis à vis des instituteurs.

On a supprimé, dit il, « le chauffage et l'éclairage pendant les études surveillées.

Jamais la municipalité, si nos renseignements sont exacts, n'a pris pareille décision. M. Petitcolas ferait bien de se renseigner avant d'accuser ».

Parlant ensuite de la mesure qui a été prise dans le but d'éviter les dépenses exagérées en gaz, sur lesquelles fermait si volontiers les yeux l'ancienne municipalité, chère sans doute à M. Petitcolas, ce dernier ajoute : des parents mal intentionnés ou ayant gardé rancune à l'égard de l'instituteur ou de l'institutrice, « ne manqueront pas d'exploiter la situation, de crier que l'instituteur fait des économies de gaz et de chauffage au détriment des enfants. »

Nous ne savons pas si les lillois dont M. Petitcolas suppose l'existence ont « l'âme » si noire, mais nous savons bien que les instituteurs sont au-dessus d'un pareil soupçon. Ils savent, d'autre part, comme nous, qu'il n'est certes pas dans l'intention de la Municipalité qu'ils fassent des économies de chauffage au détriment de la santé de leurs écoliers.

La Municipalité demande que les directeurs et directrices d'école surveillent l'éclairage des classes de façon à éviter le gaspillage du gaz. Qui donc oserait le lui reprocher ?

Comme quoi une mesure d'économie justifiée est condamnée par l'esprit de parti. Il s'agit bien de justice! M. Petitcolas tient surtout à exciter les instituteurs contre la municipalité « révolutionnaire ». Il ne voit rien au-delà.

LILLE

DÉPLACEMENTS & VILLEGIATURES

Les faits et gestes socialistes sont de plus en plus l'objet des préoccupations de toute la presse conservatrice.

Pour s'occuper de nos amis, la *Croix* oublie Jésus, la *Dépêche* Léon XIII, l'*Echo* ses annonces et le *Progrès* Vel Durand ; et pas un socialiste ne peut s'absenter sans que les compères commentent alternativement un déplacement qui les intrigue.

Ce qu'il y a de plus drôle, c'est qu'ils voudraient nous voir relever et au besoin démentir leurs informations plus ou moins fantaisistes, comme s'il importait de faire connaître à nos lecteurs que les compères signalent la présence de Delory à Béthune, quand il est à Londres ou à Calais.

La *Croix du Nord* annonçait il y a quelques jours le départ de Ghesquière pour la Méditerranée ; le *Progrès* reproduisait ; enfin la *Dépêche* ajoutait aussitôt qu'il était parti voir le carnaval de Nice, et déclarait que c'était tout naturel, *si Ghesquière en avait le moyen.*

La gradation était bien observée : Rodin, Tartuffe et Basile avaient fourni l'arsenal nécessaire pour que le bon public puisse faire sur l'absence de notre ami, les commentaires les plus malveillants.

Mais nos confrères n'ont-ils donc rien à mettre dans leurs colonnes pour les ouvrir à de pareilles informations? S'il en est ainsi, si la copie leur fait défaut à ce point que les moindres faits et gestes de Ghesquière les intéresse, nous pouvons leur fournir encore des renseignements importants.

Notre correspondant particulier de Monaco — on ne se refuse plus rien au *Réveil* — nous téléphone que Ghesquière, entraîné par l'exemple, a joué un jeu d'enfer à Monte-Carlo et a perdu en une nuit tout ce qu'il avait sur lui, sa fortune presque entière, — au moins trois francs vingt-cinq, paraît il.

Ghesquière a même télégraphié à son notaire de vendre toutes ses propriétés du boulevard de la Liberté pour lui permettre de rembourser une avance de vingt-cinq sous que lui a faite le consul de France à Monaco pour le rapatrier rue des Robleds.

Quand Ghesquière sera revenu, nous l'enverrons au *Progrès* où on lui enseignera l'horreur du jeu, à la *Dépêche* où on lui révélera les saints mystères de la roulette, à la *Croix* où on se déguise en toute saison, et à l'*Echo* qui lui fournira le moyen d'aller à Nice sans payer.

AUX TRAMWAYS

Les amendes et les mises à pied continuent à pleuvoir sur les malheureux employés de la Compagnie.

De soi-disant infractions sont relevées par des contrôleurs sans que ceux-ci daignent en informer les prétendus auteurs, au moment du « flagrant délit ».

Mais, le lendemain, quelquefois trois ou quatre jours après, une note affichée au dépôt informe tel ou tel conducteur ou tel cocher qu'il est puni de telle peine pour tel « crime » que 99 fois sur cent il n'a pas commis.

Ainsi, on nous rapporte qu'un vieux conducteur *qui n'a jamais fumé de sa vie* vient d'être mis à pied pour deux jours parce qu'il avait été vu fumant sur son car !!!

Le mouchard de la Compagnie a tout simplement pris pour de la fumée de tabac, la vapeur sortant des naseaux d'un cheval poussif !

Mettez donc des lunettes, imbécile...

Exercices d'embarquement

Le 43e de ligne, au complet, a fait, hier soir à 9 heures, un exercice d'embarquement à la gare St-Sauveur.

Le régiment était suivi des voitures d'ambulance et de tous les fourgons.

Pendant l'exercice, qui a réussi à l'entière satisfaction du chef de corps, l'excellente musique du 43e a joué plusieurs morceaux.

Scène de jalousie

Hier soir, vers 10 heures, Mme X., demeurant place de Wazemmes, rencontrait, près de l'estaminet du Nouveau-Monde, au coin de la rue Mercier, son mari au bras d'une autre femme. Mme X. entra dans une colère contre sa rivale et son volage époux. Mais le mari s'élança sur sa « légitime » et la frappa à coup de poings et de pieds.

L'infortunée s'enfuit toute ensanglantée vers la permanence de police où elle raconta son aventure au commissaire de service.

Ce commissaire n'était pas M. Barsanty !

Formation de la classe 1896

Le ministre de la guerre vient d'adresser aux généraux commandants et aux préfets des départements une circulaire au sujet de la formation de la classe 1896.

Les conseils de revision devront examiner avec le plus grand soin les dossiers produits par les jeunes gens et refuser la dispense lorsque, même dans le cas de deux frères servant à titre d'appelés, la différence d'âge sera supérieure à trois ans jour pour jour.

Cette disposition n'est applicable qu'aux seuls appelés, le droit de dispense étant maintenu, quelle que soit la différence d'âge, aux engagés et rengagés, ainsi qu'aux militaires liés au service d'une manière permanente.

Lorsque deux frères sont inscrits la même année sur les listes du recrutement cantonal ou font partie du même appel, rien ne s'opposera à ce que le conseil, après avoir dispensé l'aîné au titre du paragraphe 4 de l'article 21, dispense le cadet à un autre titre, si ce dernier a justifié d'un droit personnel à la dispense.

Beaux-Arts

L'administration des Beaux-Arts a fait signer par M. Rambaud une circulaire aux préfets, relative à la restauraration des œuvres d'art placées par l'Etat dans les musées départementaux, et dont beaucoup ont été réparées d'*office* d'une manière défectueuse.

Les municipalités devront être averties que l'Etat se réserve le droit exclusif de faire procéder à la restauration de ces ouvrages.

Toutes les fois qu'un tableau ou qu'une statue semblera exiger une réparation, le maire se bornera, sur la demande du conservateur, à signaler le fait à l'autorité supérieure.

Quant aux œuvres *qui sont propriété communale*, la direction des Beaux-Arts se mettra à la disposition des municipalités qui s'adresseront à elle pour des réparations délicates qu'elles craindraient de ne pouvoir mener à bonne fin.

Horticulteurs et pépiniéristes

Nous avons déjà informé nos lecteurs de la fondation du syndicat des horticulteurs et pépiniéristes de la région du Nord de la France.

Ce syndicat vient d'établir son siège social à Lille, Grand'Place, 12.

Cours de cuisine

Sur l'initiative de Mme Blanchart, la dévouée directrice de l'Ecole de filles de la rue de Tournai, un cours de cuisine a été donné aux membres de l'Association amicale des anciennes élèves de l'Ecole, par M. Adriessens, professeur à l'Ecole professionnelle de cuisine de Paris.

Beaucoup d'anciennes élèves avaient répondu à l'invitation faite par Mme Blanchart qui a été vivement félicitée de cette heureuse initiative.

Le maître-coq a, lui aussi, reçu de nombreuses félicitations de son auditoire féminin.

Suicide façade de l'Esplanade

Hier matin, vers 6 heures, MM. Marescaux et Cardinal, maréchaux-ferrants, passaient, façade de l'Esplanade, se rendant à leur travail. Arrivés en face le n° 30, leur attention fût attirée par un homme couché sur le trottoir et poussant des cris plaintifs.

Ils le relevèrent et le transportèrent à l'estaminet Dubois, au n° 36. Mais tous les soins furent inutiles : il rendait le dernier soupir à peine entré à l'estaminet. M. le docteur Richard, qu'on avait mandé, ne put que constater le décès.

Le corps portait au côté gauche, région du cœur, une blessure produite par une balle de revolver et d'où le sang s'était échappé. On crut tout d'abord à un crime ce qui fit beaucoup de bruit dans le quartier.

Mais, dans une poche, on trouva une lettre signée Albert Phalempin, horloger, âgé de 37 ans, rue d'Angleterre, 49.

Dans cette lettre, adressée au commissaire de police, l'auteur écrivait qu'il était las de la vie et qu'il préférait se donner la mort plutôt que de souffrir.

Le revolver avec lequel il s'était donné la mort était du calibre 7 ; il fut retrouvé contenant encore 5 balles.

Le corps fut reconnu par la sœur de l'horloger. Il a été transporté à la morgue.

Phalempin était marié et père d'une petite fille ; depuis quelque temps il vivait séparé de sa femme et souffrait beaucoup d'une maladie de cœur.

Une rixe

Une rixe a éclaté hier entre Maximilien Decock, 21 ans, chaudronnier, demeurant rue de Juliers, 78 bis, et Léopold Verschelden, 24 ans, coupeur en confections, rue des Rogations, 81.

Il fallut l'intervention des agents pour les séparer.

A la suite de l'enquête ouverte par M. Cordier commissaire de police, Decock a été mis en état d'arrestation et déféré au parquet. Quant à Verschelden, qui avait été provoqué par Decock et qui n'a pas été aussi violent, il a été laissé en liberté, mais procès verbal a été dressé contre lui.

La police à Lille

A la sûreté. — Par arrêté du 28 février, M. Broigne, commissaire de police de 2e classe à Roubaix, a été promu à la 1re classe et chargé du service de la sûreté de Lille.

M. Broigne est arrivé hier dans notre ville.

Dans les commissariats. — M. Mourgues, commissaire de police du 6e arrondissement passe au 5e, en remplacement de M. Barsanty, le commissaire aux gaffes et aux escapades.

M. Mourgues est remplacé par M. Boileraut, commissaire de police à Maubeuge.

Nous ne connaissons pas encore la destination de M. Barsanty. Filerait-il toujours ?...

Appel aux Belges

La société des anciens officiers et sous officiers belges, résidant à Lille, d'accord avec le Comité central de Tournai, pour l'érection en la ville de Tournai, sur la place de Lille, d'un monument commémoratif en l'honneur des soldats français, morts bravement pour l'indépendance de la Belgique, vient de se constituer en sous comité pour le département du Nord, à l'effet de recueillir les souscriptions.

Un appel par voie d'affiches va être adressé à tous les belges résidant dans le Nord de la France.

Les souscriptions sont reçues, dès maintenant :

A LILLE, au Café de la Paix, Grande Place, et chez M. Georges Lypn, 5, rue de l'Orphéon ;

A ROUBAIX, chez M. Louis Crépin, 15, rue Galvain, et chez M. Jules Tillieux, 49, rue Descartes.

Compagnie Immobilière de Lille

La Compagnie immobilière a fait construire jusqu'à ce jour, 378 maisons pour des familles ouvrières.

Ces maisons forment quatre groupes distincts situés sur différents points de la ville, savoir : lot n° 1 près la porte d'Arras 147 maisons ; lot n° 1 bis, près la porte d'Arras, 35 maisons ; lot n° 2, près la porte de Douai, 86 maisons ; lot n° 3, près la porte de Béthune, 110 maisons.

261 maisons ont été vendues dans les 4 groupes à des ouvriers pour la somme de 956,967 fr. 72.

Des comptes de l'exercice 1896, il ressort que les dépenses de la compagnie immobilière ont excédé les recettes de 8,038 fr. 23, somme qui va être réclamée à la ville de Lille en raison de sa garantie.

Bagues or : GALERIES LILLOISES

Faculté des Sciences

La Faculté des sciences de Lille ouvrira le lundi 22 mars prochain, à sept heures trois quarts du matin, une session extraordinaire pour le baccalauréat de l'enseignement secondaire classique (2e partie, 2e série, lettres mathématiques) et pour le baccalauréat de l'enseignement secondaire moderne (2e partie, 2e et 3e séries, lettres-sciences, lettres-mathématiques).

Cette session est réservée aux candidats précédemment ajournés et qui en justifient.

Le registre d'inscription sera ouvert du 25 février au 10 mars.

Licence. — Une dernière session en vue de la licence ès-sciences s'ouvrira le 26 avril pour les seuls candidats inscrits avant le 1er novembre 1896.

Les ouvriers militaires

Bien que le général Billot ait cru devoir supprimer les primes de travail pour les ouvriers militaires appelés ou engagés volontaires, il vient de faire connaître aux conseils d'administration régimentaires qu'ils pourront allouer à ces ouvriers, comme témoignage de satisfaction, une gratification mensuelle imputable sur la masse d'habillement et d'entretien.

Les militaires rengagés ou commissionnés avant l'ordre de suppression de la prime, continueront à la recevoir jusqu'au moment où ils quitteront le service.

Les œufs caoutchoutés

Le caoutchouc rend aisément les tissus imperméables : des tissus à la coquille d'un œuf, il n'y a pas loin pour une imagination en éveil.

C'est pourquoi M. W. Jessen, de Copenhague, a pensé, en regardant sa pèlerine caoutchoutée, que les œufs se trouveraient bien d'être caoutchoutés à leur tour. Ainsi il a fait : il plonge les œufs au milieu d'une solution de caoutchouc dans le naphte ou la benzine, il les retire aussitôt. La benzine s'évapore et l'œuf est recouvert d'une mince pellicule de caoutchouc qui le met à l'abri de l'air.

Voilà comment on vend, à Copenhague, des œufs frais du printemps dernier, et pourquoi on nous vendra peut-être bientôt, à Lille, des œufs caoutchoutés.

Coups de couteau

Sous cette rubrique, nous avons raconté hier, la rixe qui a eu lieu entre les nommés Masse et Rousseau, et au cours de laquelle ce dernier porta un coup de couteau à Masse.

Cette scène s'est passée entièrement dans la rue du Moulin à Canteleu, à l'estaminet de M. Vandevooren. Elle n'a point commencé à cet estaminet, comme nous l'avions dit.

MENUS FAITS

Commencement d'incendie. — Un commencement d'incendie s'est déclaré, dans l'après-midi, rue d'Arras, 37. Le feu avait pris dans une chambre du 1er étage. Il a été rapidement éteint à l'aide de seaux d'eau. Les dégâts sont peu importants.

Sans asile. — La nuit dernière, 74 hommes sans travail ont couché à l'asile de nuit, 9 femmes et 4 jeunes enfants ont été logés en ville par billets de logement.

Abus de confiance. — Un nommé Anselme F..., agent d'affaires, a été écroué hier à la maison d'arrêt, sous l'inculpation d'abus de confiance et d'escroquerie.

Extraditions pour vol. — En vertu d'une demande d'extradition du gouvernement belge, le service de la sûreté de Lille a arrêté, hier, les époux Lahier Hubert, demeurant à Lille, rue d'Iéna, 22. Ils sont inculpés d'avoir commis un vol sur le territoire de la Belgique.

PARIS

A céder, importante maison de bronzes d'art ayant forte clientèle, propriété d'une grande quantité de modèles avec agencement de cinq magasins, etc., etc. Pour tous renseignements complémentaires, s'adresser au bureau du journal.

Mon choix est fait

De tous les savons au musc que la parfumerie française livre au commerce, je choisis de préférence celui au *Musc du Léthé, n. 29*, créé par Victor Vaissier, car c'est le seul dont la pureté, la finesse, la douceur, le parfum et les vertus hygiéniques soient au-dessus de toute comparaison.

IMPORTANTE NOUVELLE

Le public et surtout *ceux* qui après avoir suivi tous les traitements, souffrent depuis des années de ces pénibles affections qu'on appelle *Dartres, Eczémas, Ulcères variqueux, glandes, furoncles* ou petits clous, *rhumatismes, sang pauvre*, seront heureux d'apprendre que le *Docteur Montaigne d'Avelin* chevalier de l'ordre du Christ de Portugal, médecin des Douanes, professeur d'Electrothérapie, le seul Docteur en France qui connaisse et qui applique la nouvelle et célèbre *Méthode américaine du Docteur Jackson*, va faire des consultations à Lille, au Grand-Hôtel de l'Univers, O. Prévost, 19, place des Reignaux, près la Gare. Tous les *Mercredis et Dimanches*, de 3 heures à 5 heures.

Le docteur Montaigne, d'Avelin, peut garantir la guérison à peu de frais, de tous les cas réputés jusqu'ici incurables. Afin de permettre l'accès de ses consultations aux ouvriers, le docteur Montaigne, d'Avelin, dont la consultation est de 10 francs, ne leur fera payer que 5 francs.

AVIS IMPORTANT

En présence des contrefaçons et imitations, de plus en plus nombreuses, dont l'excellent **Vin de Banyuls-Trilles** est fréquemment l'objet, nous engageons les consommateurs de cet apéritif sans rival, à exiger PLUS QUE JAMAIS l'étiquette sur la bouteille, et, afin d'éviter toute confusion, à demander non pas un BANYULS mais UN BANYULS-TRILLES.

DANS TOUS LES CAFÉS ET LES BONS ESTAMINETS